



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC



N° 266
JUILLET 2004

Déposé le 21.07.2004

Edito

NON AU CHANTAGE AUX DÉLOCALISATIONS !

Les patrons français, allemands, belges et les autres, s'entendent parfaitement pour réduire de façon significative le « coût du travail ». Leur méthode : le chantage à la délocalisation.

Le patronat allemand a lancé l'offensive. Après un premier échec de l'équipementier automobile Bosch en Allemagne, Siemens a pris le relais, en imposant à ses salariés un retour à la semaine de 40 heures sans augmentation de salaire. En échange, le groupe déclare renoncer à délocaliser 2000 emplois de sa branche téléphonie. Ce succès fait des émules. Déjà plusieurs groupes réclament la suppression de la sixième semaine de congés payés. Le géant de la chimie Bayer a échangé des baisses de salaires contre une diminution du nombre de suppressions d'emplois prévues d'ici 2005. Continental et Man ont annoncé leur intention d'emboîter le pas de Siemens. Mercedes a menacé de délocaliser en Afrique du Sud une partie de la production si les salariés refusaient un plan d'économie de 500 millions d'euros. Bosch revient à la charge en France à Vénissieux. Contre le maintien de 190 emplois que le groupe comptait supprimer, la direction réduit de 12 % les « coûts » salariaux. Cela se traduit par la suppression de jours de RTT, des augmentations de salaires suspendues pour trois ans, la baisse de la majoration des heures de nuit, le paiement du pont de l'Ascension supprimé.

A Bourges, Joskin veut le beurre, l'argent du beurre et la crème avec. Ce patron belge qui a perçu de substantielles aides publiques couvrant la masse salariale de l'entreprise sur 2 ans, menace de quitter Bourges en réponse à la campagne de la CGT pour l'obliger à appliquer les lois sociales françaises et le jugement du Conseil de prud'hommes ordonnant la réintégration de Christophe FEIX, militant CGT.

Si certains élus locaux cèdent au chantage en fermant les yeux sur les pratiques mafieuses de ce patron voyou, la CGT ne pliera pas et se prépare à mener une campagne pour amener les élus locaux à s'élever contre de telles prétentions et à exiger non seulement les embauches énoncées dans les conditions pour la perception des aides publiques mais aussi et surtout le respect du Code du travail français et les libertés syndicales.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire Général

Sommaire :

- P 1 : Edito : Non au chantage
- P 2 : La Sécu en direct de l'Assemblée Nationale
- P 3 à 5 : Le SMIC, quelle augmentation ?
- P 5 : L'énergie, c'est vital.
- P 6 & 7 : Lettre aux conseillers généraux Beuchon et Saulnier.
- P 8 & 9 : La ligne SNCF Lyon-Nantes Menacée et Pétition.
- P 10 : MACIF.

Assemblées de militants(es) de rentrée dans les Unions Locales

BOURGES

Mardi 7 Septembre à 14 h à l'UL

VIERZON

Mardi 7 Septembre à 14 h à l'UL

ST-AMAND MONTROND

Mardi 7 Septembre à 14 h 30 à l'UL

ST-FLORENT

Mardi 14 Septembre à 14 h 30 à l'UL

LA GUERCHE

Mardi 7 Septembre à 14 à l'UL

SECU : en direct de l'Assemblée nationale Le gouvernement veut faire payer les victimes !

Les députés de la majorité ont adopté, le 9 juillet 2004, l'article 11 qui généralise, aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP), la franchise forfaitaire d'un euro imposée aux autres malades.

Cet amendement remet en cause le principe « responsable = payeur » et organise une vaste exonération du patronat.

En effet, la branche AT-MP, qui assure collectivement les employeurs contre les risques qu'ils font courir à leurs salariés, est entièrement financée par les cotisations patronales. Cet euro payé par les victimes va permettre aux employeurs de réduire leurs cotisations.

La loi sur les risques technologiques avait déjà été l'occasion d'exonérer les patrons « dangereux » de leurs responsabilités,

Un pas supplémentaire vient d'être franchi, qui donne peu à peu la véritable physionomie des réformes en cours et en désigne les vrais bénéficiaires.

C'est une véritable incitation à la délinquance de ceux qui ont contaminé, pour leur plus grand profit, des milliers de travailleurs par l'amiante, les cancérogènes, les conditions de travail insupportables à l'origine de nombreuses maladies physiques et mentales.

LE CALENDRIER

Les débats se poursuivent. Les députés ont siégé jusqu'au mardi 13 juillet 2004 midi. Ils reprennent ce jeudi 15 juillet 2004 à 15 heures.

Mardi, à la clôture de la séance, 27 articles de la loi, qui en comporte 45, étaient adoptés par la majorité parlementaire. 2 200 amendements restaient à examiner.

A l'heure où sont écrites ces lignes, le vote solennel de la loi devrait intervenir le mardi 20 juillet prochain, puis le débat se transportera au Sénat dans la foulée. Le gouvernement veut boucler la procédure législative au plus tard début août.

POINT DE VUE

Interrogé sur la franchise d'un Euro, Bernard Kouchner ancien ministre socialiste de la santé a confié qu'il était

« favorable à la participation » des assurés sociaux. Expliquant que *« Hélas, pour responsabiliser les gens, on n'a pas inventé autre chose que de les faire payer »*, déplorant toutefois que *« la réforme demande trop de sacrifices aux malades, pas assez aux laboratoires et aux employeurs »*. Chacun appréciera.

Pétition «la Sécu, c'est Vital»

A ce jour, 16 juillet 2004, 987 894 signatures sur un objectif d'un million ont été enregistrées au plan national dont 5549 sur un objectif de 5700 sur le département du Cher.

Continuons à faire signer !



QUELLE AUGMENTATION DU SMIC AU 1^{ER} JUILLET 2004 ?

Le gouvernement a décidé de relever le SMIC de 5,8 % au 1^{er} juillet, prenant en compte une hausse des prix de 2,12 % sur un an (chiffre provisoire de l'INSEE) et un prétendu coup de pouce de 3,2 %.

Cette présentation est trompeuse et risque de susciter pour la majorité des salariés aux SMIC de faux espoirs.

UNE HAUSSE MECANIQUEMENT LIEE A LA BAISSSE DE LA DUREE LEGALE DU TRAVAIL.

La hausse du SMIC horaire ne doit rien à un généreux coup de pouce comme l'a laissé entendre Raffarin. Elle résulte directement de la réduction de la durée légale du travail de 39 à 35 heures, que ce gouvernement et le patronat s'évertuent à remettre en cause. Le mécanisme a été fixé par la Loi du 17 janvier 2003.

Rappelons que le SMIC mensuel est calculé sur le SMIC horaire multiplié par la durée légale du travail.

Pour éviter que le SMIC mensuel ne baisse au moment du passage aux 35 heures, il fallait relever le SMIC horaire de 11,43 %.

Au lieu de procéder à cette hausse en une fois le gouvernement Raffarin a choisi d'étaler cet ajustement sur 3 ans à raison de 3,7 % par an (3,67% exactement).

A ce relèvement s'ajoute l'indexation légale du SMIC sur la hausse de l'Indice INSEE des prix (+ 2,1 % en 2004).

C'est ainsi que l'on obtient le total de 5,8 % annoncé.

Mais cette hausse ne bénéficie qu'à une minorité de SMICards.

En sont exclus tous ceux dont la durée du travail a été réduite et qui ont bénéficié d'une garantie de maintien de leur rémunération, correspondant au SMIC 39 heures en vigueur lors de leur passage aux 35 heures (GMR).

5 GMR différentes ont été créées selon la date de passage aux 35 heures.

Salariés passés aux 35 heures		Montant actuel (en Euros)
Avant le 1 ^{er} juillet 1999	GMR I	1136,15
Entre le 1 ^{er} juillet 1999 et le 30 juin 2000	GMR II	1145,54
Entre le 1 ^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001	GMR III	1158,62
Entre le 1 ^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002	GMR IV	1168,16
Depuis le 1 ^{er} juillet 2002	GMR V	1172,74

L'évolution des GMR est très inférieure à celle du SMIC horaire :

Les 5 GMR et le SMIC 35 heures seront unifiés au 1^{er} juillet 2005, sur la base de la GMR V.

Pour réaliser cette convergence, l'évolution de la GMR V est limitée jusqu'au 1^{er} juillet 2005 à la seule hausse des prix (2,1 % en 2004).

Pour les autres GMR on ajoute à la hausse des prix un coefficient de convergence déterminé une fois pour toutes.

	Coefficient de convergence
GMR I	1,6 %
GMR II	1,18 %
GMR III	0,61 %
GMR IV	0,20 %

Ainsi, pour la grande majorité des SMICards, la hausse du SMIC mensuel se situe au 1^{er} juillet 2004 entre 2,1% et 3,7 %.

Hausse prévisibles au 1 ^{er} juillet 2004				
Garantie applicable	Effectifs concernés (1)	Montant actuel	Hausse prévisible en %	Nouveau montant
GMR I	40.000	1136,15	3,7 %	1178,19
GMR II	410.000	1145,54	3,28 %	1183,11
GMR III	165.000	1158,62	2,71 %	1190,02
GMR IV	230.000	1168,16	2,3 %	1195,02
GMR V	240.000	1172,74	2,1 %	1197,37
SMIC brut	940.000			
SMIC horaire		7,19	5,8 %	7,61
SMIC mensuel sur 35 h / semaine		1090,51	5,8 %	1153,75
SMIC mensuel sur 39 h /semaine (hors majoration pour heures supplémentaires)		1215,11	5,8 %	1286,09
SMIC 35 heures net (2)		859,32	5,8 %	909,16
(1) : Selon les estimations de la DARES en 2003				
(2) : Cotisations sociales obligatoires = 21,2 %				

UN AJUSTEMENT INSUFFISANT ET INJSUTE.

1/ L'évolution normale du SMIC est freinée :

En plus de l'évolution des prix, le relèvement du SMIC devrait normalement intégrer la moitié des gains de pouvoir d'achat des salaires réels (+ 0,55 % cette année). Mais cette mesure est suspendue jusqu'en 2005.

D'autre part, ni le SMIC horaire ni les GMR ne bénéficient d'un vrai « coup de pouce » de revalorisation.

Cette mesure – légalement toujours possible - et qui serait nécessaire eu égard au niveau du SMIC – a été exclue par le gouvernement.

2/ Les salariés payés au SMIC horaire doivent attendre 3 ans (jusqu'au 1^{er} juillet 2005) pour bénéficier du plein effet de l'ajustement du SMIC horaire qui est pour eux la contrepartie financière de la R.T.T. dont ils ne profitent pas.

3/ La garantie légale de maintien du salaire est affaiblie :

Les salariés qui passeront désormais aux 35 heures seront particulièrement lésés.

Ils n'auront plus la garantie légale du maintien de leur salaire s'ils passent à 35 heures.

Avec le SMIC horaire porté à 7,61 Euros, le salaire minimum pour 39 heures sera de 1.286,09 Euros (+ 13,19 Euros de majoration pour heures supplémentaires), soit environ 1.300 Euros.

En passant à 35 heures, leur rémunération légalement garantie ne sera que de 1.197,37 Euros (GMR V). Ils risquent de perdre plus de 100 Euros pas mois.

Situation d'autant plus préoccupante puisque la plupart des garanties de salaires minima de branche sont inférieures au SMIC !

C'est clairement inciter les entreprises et même les salariés à ne pas passer aux 35 heures.

LA QUESTION D'UN RELEVEMENT GENERAL DU NIVEAU DES SALAIRES RESTE ENTIERE.

1/ Le nombre de salariés payés au SMIC reste anormalement élevé, avec plus de 14 % de la population.

Cela traduit une concentration de salariés autour du SMIC en lien direct avec les allègements dégressifs accordés jusqu'à 1,7 fois le SMIC. Ce dispositif mis en place par la Loi Fillon s'applique désormais indistinctement que l'entreprise ait ou non conclu un accord 35 heures.

2/ Un système d'allègement qui favorise l'écrasement des salaires :

> Pour les entreprises n'appliquant pas un accord 35 heures, l'allègement représentera, en 2005, 26 % du montant du SMIC brut sans aucune contrepartie. Ainsi, les cotisations « patronales » sur le SMIC (sécurité sociale, retraites, chômage compris) qui, calculées au taux plein représentent environ 39 % tomberont à 13 %.

Le système est progressif sur 3 ans.

> Au 1^{er} juillet 2004, le taux de l'allègement passera de 20,8 % en 2003 à 23,4 % et le plafond des salaires de 1,5 fois le SMIC à 1,6 fois le SMIC.

> La plage d'application des allègements est élargie :

Jusqu'au 30 juin 2004 les allègements s'appliquaient jusqu'à un salaire de 1.822 Euros. Les allègements s'appliqueront jusqu'à un salaire de 2.057 Euros (soit + 12,9 %).

> Le taux des allègements augmente :

Prenons un salaire brut de 1.500 Euros non augmenté au 1^{er} juillet. Avec le nouveau SMIC et l'application des nouveaux barèmes le taux de l'allègement passera de 8,8 % à 14,5%. C'est dire que la réduction de cotisation dont bénéficie l'entreprise passera de 132 Euros à 217,5 Euros et augmentera donc de 64,8 %.

L'entreprise qui payait, toutes cotisations comprises 1.953 Euros en juin 2004, ne payera plus que 1.867,5 Euros en juillet 2004. Soit une diminution du « coût salarial » de 85,5 Euros, qui est supérieur à la hausse du SMIC (+ 70,98).

En fait, si la hausse du SMIC n'est pas répercutée sur tous les salaires supérieurs au SMIC, le nouveau barème des allègements va se traduire par une importante diminution de ses cotisations sociales, le plus souvent supérieur à la hausse minimale du SMIC.

Raison de plus pour exiger des revalorisations sur l'ensemble de la grille des salaires.

-0-0-0-0-0-

L'ENERGIE, c'est vital !

Les choix ne peuvent pas se faire sans les citoyens.

Les actions des salariés d'Edf - Gaz de France dans toute la France, ces dernières semaines, ont contribué à éclairer sur l'enjeu de société que représente la question de l'énergie.

L'accès à l'énergie représente un droit fondamental et conditionne un axe essentiel de la lutte contre l'exclusion et de l'aménagement du territoire.

Avoir de l'énergie en quantité, en qualité et au moindre coût représente un atout économique et social indispensable au développement de la société à une condition, c'est que ce droit soit dissocié de la logique marchande.

C'est ainsi que, depuis la nationalisation du gaz et de l'électricité en 1946, les investissements nécessaires en moyens de production et en réseaux ont été développés dans une logique de réponse aux besoins et ce sont les usagers, par l'intermédiaire de leurs factures, qui ont financé tous les équipements qui leur permettent d'avoir l'électricité et le gaz parmi les plus sûrs et les moins chers d'Europe.

Aujourd'hui, les directives européennes, décidées par les états, ont instauré la libre concurrence sur les énergies et cette déréglementation conjuguée aux privatisations conduit à des augmentations importantes des tarifs et à une remise en cause de la continuité de la fourniture partout en Europe.

La décision de la France de transformer les deux entreprises publiques Edf et Gaz de France en sociétés anonymes pour ouvrir leur capital remet en cause la logique de réponse aux besoins incompatibles avec les critères de rentabilité financière exigée par des actionnaires.

L'accès à l'énergie au meilleur coût, dans les meilleures conditions de sûreté et de qualité et sans discrimination sur les prix, conditionne un égal accès des familles à un confort de vie tout comme un atout économique important pour l'industrie, les Pme - Pmi, commerçants, artisans, avec des incidences réelles sur l'emploi dans l'ensemble des secteurs professionnels.

Le passage en force du gouvernement sur ce dossier, comme sur les retraites et peut-être sur l'assurance maladie, ne répond en rien aux aspirations profondes exprimées par un nombre grandissant de citoyens.

Les luttes victorieuses des recalculés, des intermittents du spectacle et de chercheurs, ces derniers mois, montrent combien l'engagement de chacune et chacun sur les questions d'inégalité sociale et d'avenir est porteur de perspectives de progrès pour le plus grand nombre.

Pour permettre au plus grand nombre de citoyens d'être acteurs sur les questions qui les concernent, la Cgt les invite à exiger du président Jacques Chirac qu'il organise sur ces questions de l'énergie un référendum.

**UNION LOCALE
DES SYNDICATS CGT
DE BOURGES**



**5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES**

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Bourges, le 7 Juillet 2004

Messieurs BEUCHON et SAULNIER

**Conseil Général du Cher
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant**

18023 BOURGES Cedex

Messieurs les Conseillers Généraux,

Nous venons de prendre connaissance des articles de la presse locale du 07 juillet 2004 concernant l'entreprise JOSKIN.

Un nombre important de nos militants et syndiqués nous ont fait part de leur indignation suite aux propos tenus par le PDG de cette société.

Notre Union Locale est également interpellée sur ces propos.

Les salariés de cette société auront sans doute apprécié, une nouvelle fois, le qualificatif qui est attribuée à leur usine, «une usine qui dort» !

Volontairement, nous n'entrerons pas dans une polémique en demandant un droit de réponse aux journaux.

Il nous apparaît cependant important d'alerter l'élus, que vous êtes, sur nos craintes, quant à l'attitude du PDG, apparaissant dans la presse, la main sur le cœur ...

En vous rappelant que, nous connaissons plusieurs salariés qui ne demandent qu'à travailler, ce sont ceux qu'il a licenciés au printemps 2003 et d'autres depuis cette date ;

En vous rappelant qu'un conflit social majeur dans le département du Cher, comme celui du printemps dernier, ne naît pas de «fantasmes syndicaux», ni d'une volonté « d'une poignée de français communistes » à saborder l'entreprise. Si c'était le cas, cela se sautait certainement... Mais plus certainement d'un malaise social profond ;

En vous rappelant que, si Joskin avait su ou voulu pratiquer un dialogue constructif (ou se faire aider) avec les élus du personnel, que s'il avait accepté de les autoriser à s'absenter temporairement de l'entreprise pour suivre une formation syndicale et Sociale, les choses se seraient certainement passées autrement, après le protocole du 13 juin 2003.

En vous rappelant que, les élus du personnel ont, dès juillet 2003, adopté une attitude constructive en proposant que des discussions s'engagent sur les volets industriel et social. Le PDG choisissant alors l'épreuve de force

En vous rappelant que la pression constante exercée sur les élus du personnel s'est soldée par la démission de leur mandat ou de l'entreprise de tous les élus du personnel.

En vous rappelant que plusieurs affaires sont aujourd'hui devant le Conseil de Prud'hommes ou dans le bureau du Procureur de la République ...

En vous rappelant que malgré plusieurs condamnations devant le Conseil de Prud'hommes de Bourges, le PDG refuse de se soumettre à ces décisions.

En vous rappelant que l'attitude du PDG et de son entourage proche, avec la presse, au printemps 2003, n'a certainement pas aidé à développer l'image d'un dynamisme industriel et social.

En vous rappelant que l'argent des subventions publiques doit servir à investir pour l'avenir et qu'à ce titre il aurait dû anticiper sur ses besoins en personnel plutôt que de se cantonner dans un effectif réduit à moins de 50 salariés pour ne pas « s'exposer » à la désignation d'un délégué syndical et la mise en place d'un Comité d'Entreprise.

Non décidément, les arguments développés par Monsieur JOSKIN pour justifier ses carences de main d'œuvre ne peuvent pas nous satisfaire.

Quant au climat «délétère» qui règne dans cette société, il ne tient qu'à la volonté du PDG de le régler en respectant les règles sociales et le personnel, ce qui lui éviterait de faire «la une» de l'actualité judiciaire locale, hebdomadaire.

Nous considérons qu'il y a moyen de faire autrement dans cette société et qu'il y a effectivement un potentiel pour développer l'emploi.

Mais le développement de l'emploi ne saurait se faire sans le respect des règles sociales établies. Ces règles doivent valoir pour Joskin comme elles doivent valoir pour l'ensemble des entreprises.

C'est donc bien en s'engageant dans cette voie que l'entreprise JOSKIN gagnera la considération des acteurs sociaux du département.

Nous tenons également à vous rappeler que les engagements pris par la société JOSLIN, en décembre 2001, étaient de 100 emplois dont 60 en contrats à durée indéterminée d'ici le 31 décembre 2004.

Les engagements pris ne sont donc pas à ce jour respectés, contrairement à ce que vous avez bien voulu relater à la presse locale.

Afin de compléter votre information sur cette entreprise, nous vous joignons un dossier sur la situation sociale chez JOSKIN.

Veuillez agréer, Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations distinguées.

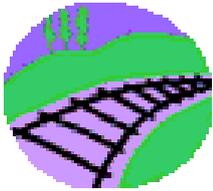
Pour l'Union Locale CGT
Le Secrétaire Général

Michel CHARTON

Assemblées de militants de rentrée dans les Unions Locales

Tous les militants sont invités à prendre leurs dispositions pour participer aux assemblées de militants de rentrée dans les Unions locales. La situation l'exige plus que jamais. Il est indispensable de se réunir pour discuter des initiatives à prendre ensemble sur le plan interprofessionnel concernant les grands dossiers : Sécu, services publics (Edf-Gdf, décentralisation), libertés syndicales, emploi, salaires.

- Bourges : mardi 7 septembre à 14 h à l'Union locale
- Vierzon : mardi 7 septembre à 14 h à l'Union locale
- Saint-Amand : mardi 7 septembre à 14 h 30 à l'Union locale
- Saint-Florent :
- La Guerche : mardi 7 septembre à 14 h à l'Union locale



La ligne SNCF Lyon-Nantes menacée

Un débat public a eu lieu à Moulins-sur-Allier le 3 juin dernier, en présence d'élus, de cheminots, d'associations d'usagers (Vierzon-Rail, Association du Val d'Allier, etc.) de vices présidents des Régions Centre, Pays de Loire, Auvergne, Lyonnais. Il a été convenu qu'il fallait multiplier ce genre d'initiative afin de sensibiliser encore plus de personnes sur l'ensemble de cette transversale.

Dernièrement, Michel SAPIN président de la Région Centre et Jean-Michel BODIN, vice président ont exprimé lors d'une rencontre avec GALLOIS, président de la SNCF, leur volonté de voir cette transversale se développer aussi bien pour le transport de voyageurs que pour le fret mais qu'ils refusaient de voir un transfert sur les budgets des régions de cette transversale à caractère national.

Toujours au cours de ce débat public, il a été convenu qu'une rencontre commune des quatre présidents de Région demandée auprès du ministre des transports et du président de la SNCF, Gallois. Quant au fret, le plan concocté par le directeur du fret Veron a montré toute sa nocivité. Des cheminots de Nantes nous ont fait savoir que déjà 50 % du trafic fret était en train de disparaître à Saint-Nazaire, Donges et en d'autres lieux des Pays de Loire.

Tout cela alors que l'électrification Tours-Vierzon va commencer en 2005 pour se terminer fin 2006, que Bourges-Saincaise a été actée pour se terminer en 2007.

Faites signer massivement la pétition jointe >>>>>

La défense du service public en gare de La Guerche

Après avoir alerté les élus locaux,

- Une **pétition** se met en place sur toute la ligne Bourges-Nevers et est distribuée dans tous les lieux ouverts au public à La Guerche.
- Une **lettre ouverte** sera envoyée à Mr Bodin, vice président de la Région Centre chargé des transports.

-o-o-o-o-o-



COMITES REGIONAUX

PAYS DE LA LOIRE - CENTRE - AUVERGNE
RHONE-ALPES

La ligne SNCF Lyon↔Nantes doit vivre

Elle réaffirme le lien entre les métropoles dans le cadre de l'aménagement du territoire.
Elle confirme le rôle de service public à l'échelle nationale, tant pour le trafic Fret que pour le trafic Voyageurs.
L'état et les pouvoirs publics doivent garantir l'égalité de traitement entre tous les usagers.

AUJOURD'HUI, CETTE LIGNE EST MENACEE.

Le Président de la SNCF veut en transférer la gestion aux régions économiques au prétexte qu'elle est déficitaire.

VOTRE INTERVENTION EST NECESSAIRE

En signant cette pétition adressée au Ministre des Transports, aux Préfets et à la SNCF.

« Je soussigné, demande le maintien de la ligne SNCF Lyon-Nantes et son développement, notamment par l'électrification de bout en bout».

Nom – Prénom	Ville	Signature

